

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTÉRAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, MERCREDI, 3 MARS, 1858.

No. 1.

A NOS ABONNES

Pendant la session du parlement, ceux d'entre les imprimeurs de Toronto qui ont des caractères français sont tellement occupés par le gouvernement ou par les Chambres qu'il nous a été impossible d'en trouver un plus tôt, pour publier le *Journal des Débats*.

*Nos devons cette explication à nos abonnés et ils nous permettront d'ajouter que le retard apporté à la publication du premier numéro nous a obligé à mettre de côté un grand nombre d'articles, afin de publier les rapports des séances qui ont déjà eu lieu.

Dans le but de nous mettre au niveau, pour ainsi parler, nous publierons demain un numéro simple et nous espérons pouvoir prendre nos pas ordinaire à notre troisième numéro. Que le public attende j'usqu'à les avant de critique.

D'ores et déjà, nous pouvons annoncer à nos abonnés que nous nous sommes entendue avec un excellent artiste de New-York pour publier les portraits de nos gouvernants et des hommes qui font meilleure figure dans le parlement. Nous ferons remarquer seulement que, comme la valeur de ces portraits sera au dessus du prix modeste des copies de notre journal, nous ne ferons ce cadeau qu'à nos abonnés réguliers.

De plus, de temps à autre et selon les exigences des débats, nous publierons des numéros doubles. Peut-être même adopterons-nous régulièrement le format de huit pages, surtout si M. M. les annonceurs comprennent quels grands avantages ils trouveront à faire paraître leurs annonces dans une feuille répandue sur tous les points de la Province.

Enfin, dans quelques jours, nous aurons pris des mesures avec des journalistes de talent, de New-York, de Montréal et de Québec, pour publier des chroniques datées de ces villes et qui mettront au courant de toutes les nouvelles générales ou locales, ceux d'entre nos abonnés qui ne reçoivent pas d'autre feuille que le *Journal des Débats*.

Messieurs les membres du Parlement qui désireraient prendre plusieurs numéros du *Journal des Débats* pour les envoyer à quelques uns de leurs commettants respectifs sont priés de faire connaître au plus tôt le chiffre de ces abonnements, en s'adressant au bureau du journal (imprimeur de M. Blackburn, 63 Yonge Street, deux d'étage,) ou en envoyant une note à l'éditeur au bureau de poste de la chambre Législative.

VI PARLEMENT CANADIEN.

{ 1ère Session, 1ère Séance,
Jeudi, 25 Février.

À une heure de relevée, les députés dont les noms suivent, réunis dans la chambre législative, prêtent le serment d'usage, en mettant le main sur la Bible, tandis que le greffier de la chambre lit la formule officielle :

M. M. Aikins, Allan, Allyn, Archambault, Baby, Beaubien, Bell, Bellingham, Benjamin, Bourassa, Brown, Buchanan, Bureau, Burton, Burwell, Biggar, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, Procureur Général Cartier, Cauchon, Chapais, Christie, Church, Cimon, Clark, Cook, Coutlee, Connor.

Daly, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorion, Dorlaud, Dubord, Dufresne, Dunkin.

Fellowes, Ferguson, Ferres, Foley, Fortier.

Gaudet, Gauvreaux, Gill, Gould.

Hartman, Harwood, Heath, Hébert, Hogan, Holmes, Howland, Jobin.

Labelle, Laberge, Lacoste, Laframboise, Langevin, Laporte, Lemieux, Loranger.

Macbeth, le Procureur Général Macdonald, J. S. Macdonald, Donald A. Macdonald, John S. Mackenzie, Mattice, McCann, McGee, McKellar, McLeod, McMicken, Meagher, Morin, Morrison, Mowat, Munroe.

Notman.

Quimet.

Pantt, Papineau, Patrick, Piché, Playfair, Pope, Pow et Walker, Powell William F., Price.

Robinson, Ross, Solliciteur Général Rose, Rymal.

Scatcherd, Scott, Richard W. Scott, William Sherwood, Short, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Smith Sidney, Smith Solliciteur Général, Somerville, Starnes, Stirton.

Talbot, Tassé, Terrill, Tett, Turcotte, Thibaudeau.

Wallbridge, Webb, White, Whitney, Wright.

À 3 heures, la batterie du colonel Denison donne par une salve de 21 coups de canon le signal de l'arrivée de Son Excellence dans la salle du conseil législatif.

L'honorable Narcisse F. Belleau, président du conseil législatif, est assis au haut bout du rang de droite et une trentaine de ses collègues prennent place des deux côtés de la salle. Ce sont MM les honorables Peter Boyle de Blaquière, Toronto; Adam Fergusson, Est Flamborough; John Hamilton, Kingston; Adam Ferris, Hamilton; Philip H. Moore, Phillipsburgh; Joseph Dionne, St. Pierre les Becquets; Christopher Widmer, Toronto; James Morris, Brockville; James Gordon, Toronto; James Ferrier, Montréal; Roderick Matheson, Perth; George S. Boulton, Cobourg; Etienne P. Taché, Montmagny; John Ross, Toronto; Charles Wilson, Montréal; Benjamin Seymour, Port Hope; David M. Armstrong, Berthier; Ebenezer Perry, Cobourg; Eusèbe Cartier, St. Hyacinthe; Walter H. Dickson, Niagara; Harmannus Smith, Lancaster; Édouard Masson, Terrebonne; John Simpson, Bowmanville; Philip M. M. S. Vankoughnet, Toronto; Louis A. Dessaulles, St. Hyacinthe; James Patton, Barrie; Edmund Murney, Belleville; Hollis Smith, Sherbrooke.

Bientôt après, les deux procureurs-généraux, précédés par le sergent-d'armes portant sa masse, et suivis par un très-grand nombre de députés, se groupent devant la barre du conseil.

Alors, l'Hon. Belleau se lève et s'adressant aux députés, il leur dit, en anglais d'abord et ensuite en français : "Honorables Messieurs et Messieurs de l'Assemblée Législative, Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir faire connaître les raisons qu'il a eues pour convoquer le présent Parlement, avant que la Chambre d'Assemblée ait choisi son Parleur. Mais demain, à 3 heures, Son Excellence se rendra à la Chambre-Haute et déclarera alors les motifs qu'elle a eus de vous assembler."

Aussitôt après, les députés se retirent, le Gouverneur se lève et la foule des curieux se rend aux tribunes de la Chambre où doit se faire le choix du nouveau Parleur.

Dès que le tumulte causé par le retour des députés dans la

Chambre, s'est un peu calmé, le Procureur-Général Macdonald se lève et s'adressant au greffier de l'assemblée :

Conformément, dit-il, à l'ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, j'ai l'honneur de proposer l'honorable et savant député de Frontenac, M. Henry Smith, pour remplir les fonctions de Parleur de cette Chambre, pendant la durée du présent Parlement. En proposant ce choix, il est peut-être inutile de faire remarquer que M. Smith est l'un des membres les plus anciens de cette Chambre. En effet, je crois que cet honorable et savant député fit ses débuts dans le parlement en 1841, à l'époque de l'Union. A l'exception des honorables représentants de Haldimand, de Glengary et de Lincoln, il est le plus ancien membre et depuis sa première entrée dans le Parlement, il n'a pas cessé de représenter le même comté dans cette Chambre jusqu'à jour. Il n'est donc pas nécessaire de parler de l'expérience qu'il a acquise dans les tactiques de la Chambre et de sa science des règlements, des privilèges et des usages parlementaires. Non seulement il a passé de longues années dans cette enceinte, mais de plus, il est connu dans le pays comme ayant pris la part la plus active aux affaires de la nation, en sa qualité de représentant du peuple. C'est pourquoi, sans autres remarques, je demanderai la liberté de proposer M. Henry Smith pour notre Parleur, pendant la durée du Parlement actuel. Néanmoins, qu'il me soit permis d'ajouter, avant de m'asseoir, qu'en prenant la responsabilité de proposer ce choix, j'ai eu égard à l'accord, plus sous-entendu qu'explicite, fait au temps de l'Union, d'après lequel le Parleur devrait être choisi alternativement dans les rangs des députés du Bas-Canada et du Haut-Canada. Jusqu'à présent, cet accord a été respecté. Je ferai observer aussi que le représentant de Frontenac complète les titres nombreux qu'il a à cette dignité par sa connaissance de la langue française—connaissance assurément à rechercher chez celui qui doit occuper le fauteuil de la présidence. (Des applaudissements se font entendre des deux côtés de la Chambre.)

M. Cartier.—M. le greffier, en secondant cette proposition, je ferai remarquer qu'il y a ici bien peu de députés qui aient occupé une place de cette chambre, sans aucune interruption, plus longtemps que l'honorable représentant de Frontenac et qui plus que lui aient fait preuve d'assiduité, d'énergie et d'intelligence dans l'accomplissement de leurs devoirs. Je crois pouvoir dire que ce député a toutes les qualités requises pour remplir ces fonctions en faisant honneur à lui-même et au pays. Il sait assez de français pour suivre une discussion, quelque longue et quelque embrouillée qu'elle soit et j'espère qu'aucun Bas-Canadien ne le croira incapable de comprendre les discours français, simplement parce que jusqu'à présent M. Smith n'a pas eu l'occasion de se servir de cette langue en public. Depuis le jour de l'Union des deux Provinces, il a été d'usage de prendre le parleur alternativement dans un des deux Canadas, et j'espère qu'on restera fidèle à cet arrangement. J'ai tout lieu de croire que si M. Smith est élu, il donnera aux Bas-Canadiens autant de satisfaction que les Haut-Canadiens en ont eu du dernier parleur dont je croirais blesser la modestie si je faisais son éloge, aujourd'hui qu'il est un de mes collègues dans le cabinet. (Entendez. Entendez.)

M. Brown.—Je ne saurais me faire l'écho de toutes les louanges dont le procureur général a accompagné la proposition du choix du député de Frontenac. Il y a ici plusieurs autres représentants qui, par leur position, leur caractère et leur conduite générale seraient plus propres que le représentant de Frontenac à remplir les fonctions de parleur. Néanmoins, l'Opposition de Sa Majesté, exerçant cette discrétion dont l'emploi lui appartient sans contrôle, a pensé que dans les circonstances actuelles elle ferait bien de ne pas présenter un candidat de son choix (Ouragan de cris, de battements de mains, de rires sardoniques et de trépignements.) Les messieurs du cabinet commandent à la majorité dans cette chambre, (applaudissements,) grâce à la grande majorité qu'ils ont dans le Bas-Canada ; mais ils ne la possèdent pas dans le Haut-Canada. Cependant, dans la province prise comme un tout, ils ont la majorité. (Entendez !) Nous n'avons pas cru devoir faire du choix du parleur une question de parti et nous laissons les députés de l'autre côté de la chambre, entièrement responsables du choix qui va se faire. C'est sur eux que pèsera cette responsabilité et si l'avenir réalise leurs espérances à ce sujet, nous resterons parfaitement satisfaits.

M. Patrick.—Je sais que le député de Frontenac possède un cœur généreux et bon. Aussi ai-je tout lieu de croire qu'une fois élu à la place de parleur, sans la moindre opposition de la part de la loyale Opposition de Sa Majesté, (rires) il exercera cette impartialité que nous avons le droit d'attendre de lui. Je suis charmé de remarquer que l'Opposition dans cette chambre est muette par des sentiments tellement britanniques qu'elle est disposée à suivre la règle britannique en oubliant dans la circonstance actuelle toutes les rivalités de partis.

M. Makezic.—Si personne ne propose un second nom, assurément je ne le ferai pas. Cependant qu'il me soit permis de dire, à moi le plus ancien membre de cette Chambre et qui ai suivi avec attention la conduite de mes différents collègues, qu'à parler franchement et sans passion le choix proposé par les deux Procureurs-Généraux est réellement une honte pour le Canada. (En bas et en haut, tout le monde pousse de rire.) Oui, la conduite politique et privée de ce député est une honte pour la Chambre et pour le pays. Il y en a, sans doute, qui ne pensent pas comme moi ; mais j'exprime mon opinion selon mon droit. Je me rappelle encore, comme si c'était hier, la conduite de ce député, un soir de la session dernière. Il se comporta alors d'une manière si scandaleuse et il se servit d'expressions si grossières qu'il m'est impossible de le croire digne des fonctions qu'on lui destine. Celui qui s'assied dans le fauteuil du Parleur devrait donner à tous le meilleur exemple. Par sa conduite et l'aménité de son langage, il devrait pouvoir calmer les députés au milieu des débats les plus échauffés. Eh ! bien, M. Smith ne possède aucune de ces qualités. Néanmoins, je répète que puisque l'opposition n'a pas cru devoir proposer de candidat, je suivrai son exemple ; car s'il en était autrement, je ne ferais que montrer ma propre faiblesse, ainsi que cela m'est arrivé souvent dans cette Chambre. (Oh ! c'est bon !)

Le Major Champbell.—Je me lève pour faire enregistrer dans le Journal de la Chambre ma protestation contre les liens qu'on voudrait nous donner. Quant à moi, je suis venu ici avec l'intention de voter en faveur de l'homme le plus capable de nous présider, à quelque parti qu'il appartienne et qu'il vienne du Haut-Canada ou du Bas-Canada.

M. Cauchon.—Cette protestation en appelle une seconde. Je donnerai mon vote à l'honorable député de Frontenac pour le faire arriver au fauteuil, parce que je suis en faveur du système de la double majorité. C'est là la seule considération qui m'engage à lui donner ma voix.

M. J. S. Hogan.—En ma qualité de nouveau membre de la chambre et de député de l'opposition—ce qui m'oblige à combattre des amis personnels—je crois devoir expliquer brièvement ma conduite. Le chef du gouvernement vient de nous proposer le choix du député de Frontenac, sous prétexte de rester fidèle à l'accord qui demande que le parleur soit pris alternativement dans l'un et l'autre Canada. Eh ! bien, je nie que dans le cas actuel on mette cette règle en pratique. L'honorable député de Frontenac ne représente pas le sentiment du Haut-Canada. Aux dernières élections, le gouvernement s'est présenté devant le peuple et a été battu. Cependant il vient dans la chambre dire aux citoyens du Haut-Canada que le choix de l'orateur leur appartient, tandis que ce choix sera fait par une majorité bas-canadienne. Si l'on veut suivre rigoureusement le système de la double majorité, il faut de toute nécessité que le Haut-Canada en profite. De plus, il se présente une question constitutionnelle de la dernière importance. Le député mis en avant pour devenir notre président était Solliciteur pendant le dernier parlement. Aussi devait-il au gouvernement, à la chambre et au pays de résister ou de tomber en compagnie du gouvernement auquel il appartient. Ce gouvernement a subi un échec aux dernières élections et une majorité haut-canadienne déclarera qu'il n'a pas la confiance du peuple de cette partie de la province. Ce choix va nous être imposé conséquemment par le peuple du Bas-Canada ; et comment les Bas-Canadiens pourront-ils dire que c'est justice de nous imposer un homme en qui la majorité d'entre nous, Haut-Canadiens, n'a aucune confiance ?

Quant à mes sentiments particuliers, je ne craindrais pas d'avouer que ce serait avec plaisir que je verrais le choix de la Chambre se porter sur un autre membre, sur le député de Brockville, et, bien que nous pussions lui promettre une majo-

rité haut-canadienne, je ne crois pas qu'il fût prudent d'essayer la lutte, à cause de la majorité bas-canadienne. Dans une situation pareille, quel compte aurons-nous à rendre au peuple haut-canadien ? Nous lui dirons simplement que le peuple bas-canadien, tout en prétendant rester fidèle à l'accord tacite entre les deux populations, se sert pourtant de sa majorité pour choisir le Parleur à notre place ; tandis que c'est à nous seuls, haut-canadiens, que devrait être réservé le droit de choisir. C'est cette considération et celle-là seule, qui me porte à m'élever contre le choix qu'on veut faire du député de Frontenac, sans avoir égard à notre responsabilité auprès des citoyens, ni à l'honneur de la chambre et du pays.

M. Turcotte.—Je ne savais pas que le gouvernement fût en minorité dans le Haut-Canada ; mais je suis certain qu'en choisissant un Haut-Canadien pour nous présider, les Canadiens-Français parmi mes collègues et moi, sommes mus par le désir de rendre justice aux Haut-Canadiens. Nous voulons le maintien de l'Union et c'est ce que nous n'oublions pas en donnant nos votes au député de Frontenac.

M. Burton.—Nous avons encore à apprendre que le gouvernement ait été complètement battu aux élections dernières dans le Haut-Canada. Dans tous les cas, il reste un fait certain, c'est que l'opposition régulière a été complètement défaits dans le Bas-Canada. Quant à cette fraction politique qui donne à ses hommes le nom de Vieux Conservateurs du Haut-Canada, et à laquelle appartient le député de Grey [M. Hogan], elle n'aurait pas réussi, sans doute, à enlever l'élection de ce dernier, si les électeurs avaient pu deviner que les Vieux Conservateurs comptaient se jeter dans les bras de l'opposition régulière. (Entendez !)

M. Ferres.—Le député de Grey semble donner à entendre qu'en vertu du système du choix alternatif, les Bas-Canadiens ne devraient avoir rien à faire aujourd'hui. Je suis d'opinion que cette réciprocité n'est qu'une affaire d'étiquette et que les conséquences qui découlent de ce principe ne devraient pas être posées aussi loin que le voudrait le représentant de Grey.

M. Dufresne.—Je crois qu'avant de déclarer que le gouvernement se trouve en minorité dans le Bas-Canada, les députés de l'Opposition auraient dû appuyer cette assertion audacieuse par des preuves, (c'est bien) ; car il y en a qui n'en croient rien. Le temps est venu enfin de vérifier toutes ces prétentions et c'est précisément dans le choix du Parleur que nous allons nous assurer de l'exactitude de tous ces dire. (très-bien.) Aussi espérerais-je que l'Opposition songerait à présenter un candidat de son choix et donnerait ainsi la mesure de ses forces, avant de se vanter avec tant d'imprudenc d'être la plus forte dans le Haut-Canada. Pour moi, je ne le crois pas ; la presse du Bas-Canada le nie aussi et comment pourrais-je m'éclairer sur ce sujet, si l'Opposition refuse de donner des preuves ? Le moment décisif est venu. (Entendez, entendez.) Je pense que le député de Grey n'a pas bien pesé toutes ses paroles. Par exemple, il ne peut pas savoir encore dans quel sens les Bas-Canadiens voteront ; pourquoi donc accuse-t-il la majorité bas-canadienne de vouloir imposer un Parleur haut-canadien à la majorité haut-canadienne ?

Il est certain, dans tous les cas, que nous allons voter pour un Haut-Canadien, en vertu d'un accord tacitement suivi jusqu'à présent depuis l'Union. Ainsi M. Cuvilliers, du Bas-Canada, fut le premier Président. Sir Allan MacNab lui succéda ; M. Morin fut le troisième ; le député actuel de Cornwall, le quatrième ; le Commissaire des Terres de la Couronne, le cinquième et le sixième sera, je l'espère, le député proposé par le gouvernement, puisqu'en le choisissant nous ne ferons que continuer un arrangement qui existe depuis l'Union. [Non, non,—dans les rangs de l'Opposition.] C'est bien, les députés de l'Opposition peuvent dire non, non ; mais je crois pouvoir répéter que c'est là un accord sous-entendu et que le député de Frontenac est à la hauteur des fonctions qu'on lui destine. [Oui, oui.]

M. Piché.—Comme il a été bien des fois question des sacrifices imposés à la race inférieure et des désavantages qu'on lui faisait, je crois devoir me prononcer contre le choix proposé, parce que le député de Frontenac ne sait pas le français. Il me semble que notre Président devrait être en état de comprendre au moins les représentants des deux parties de la Province.

Autrement, comment pourrait-il s'acquitter convenablement

de ses fonctions ? Autrefois, on représentait la Justice avec un bandeau sur les yeux ; il faudrait aujourd'hui nous la montrer sourde, si le membre proposé était choisi. Si je savais que ce député connaît la langue française, je voterais pour lui ; mais comme je sais le contraire, je ne le ferai point, car je suis d'opinion que notre président devrait savoir manier les deux langues, le français et l'anglais. Les Bas-Canadiens ont le droit de demander que le Président fourni par le Haut Canada comprenne leur langue et, en toute justice, les Haut-Canadiens devraient accepter cette condition. Je crois que le député de Frontenac ne comprend que très-imparfaitement notre langue.

M. Dufresne.—Il la comprend bien ; mais il ne peut guère s'en servir.

M. Piché.—Un président devrait comprendre et parler le français comme l'anglais, s'il veut pouvoir nous rendre justice au milieu de toutes nos discussions parlementaires. C'est au nom de ma race, et en faveur de la langue qu'elle parle que je proteste contre le choix qu'on veut faire. (Écoutez bien !)

M. John Sanfield Macdonald.—Ce n'est pas mon intention de faire allusion aux qualités du candidat proposé. Aussi bien que moi, ce député a été pendant dix-sept ans environ membre de cette chambre et certes si l'expérience acquise est un titre à cette dignité, il mérite d'en être investi. (Écoutez.) Mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer la contradiction qu'il y a entre les raisons données par deux députés qui vont secourir le ministre. Tandis que le représentant de Rouville déclare qu'il ne veut être lié par aucun arrangement antérieur, celui de Montmorency nous a dit que le désir de voir maintenir le système de la double majorité a pu seul l'engager à donner sa voix au représentant de Frontenac. Bien que je ne pousse pas si loin le respect à ce principe, je ne puis m'exempter de m'en occuper, tandis que le gouvernement l'applique dans toute son étendue. (Écoutez !)

Je me rappelle fort bien à quelle époque il fut question pour la première fois de ce principe. Ce fut lorsque M. Hincks essaya d'emporter l'élection d'un parleur. Avant ce temps, si M. Cuvilliers fut choisi, c'est qu'il avait la majorité dans les deux Canadas. M. MacNab fut élu par une majorité Haut-Canadienne, il est vrai ; mais à cette époque, les deux parties de la province n'étaient pas en présence l'une de l'autre, comme elles le sont aujourd'hui. Puisque la situation est changée à ce point, pourquoi prétend-on rester fidèle à cette règle de concession réciproque, tandis que la majorité Haut-Canadienne est contraire au choix du parleur Haut-Canadien que la majorité Bas-Canadienne veut lui imposer ? Il est vrai que dans la chambre nous sommes en minorité ; mais si c'est aujourd'hui le tour du Haut-Canada d'exercer un privilège, la majorité de la chambre ne devrait-elle pas montrer plus d'égard pour l'opinion de la majorité Haut-Canadienne ?

Je ne parlerai pas des titres que le député de Frontenac peut avoir à cette place ; mais j'espère qu'il étendra aux membres de l'opposition cette justice impartiale que sa position responsable lui commande. [Applaudissements.] Après ces remarques, j'ajouterai que le Haut-Canada n'ayant pas aujourd'hui le choix du parleur, je crois devoir voter contre cette nomination.

Le greffier ayant pris les votes, il s'est trouvé 79 voix pour M. Smith ; 42 contre lui, soit une majorité de 37 en sa faveur.

Oui.—MM. Alley, Archambault, Baby, Beaubien, Bellingham, Benjamin, Buchanan, Burton, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, procureur général Cartier, Cauchon, Chapais, Church, Cimon, Coutlee, Daly, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Holmes, Labelle, Laberge, Lacoste, Langevin, Laporte, Lemieux, Loranger, Macbeth, procureur-général Macdonald, McCann, McLeod, McMicken, Meagher, Morin, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Price, Robinson, solliciteur-général Rose, Ross, Richard, W. Scott, William Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Somerville, Starnes, Talbot, Tasch, Terrill, Teit, Thibaudeau, Turcotte, Webb et Whitney.—79.

Non.—MM. Aikins, Allan, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Christie, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dor-

land, Foley, Gould, Hartman, Hébert, Hogan, Howland, Jobin, Lafrancoise, Donald, A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattie, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Norman, Papineau, Patrick, Piché, Walker Powell, Rymal, Scateherd, Short, Stirton, Walbridge, White et Wright.—42

Le Greffier.—Je déclare l'hon. député de Frontenac, M. Henry Smith, Parleur de cette Chambre. (Applaudissements.)

M. M. John A. Macdonald et Cartier vont prendre M. Smith par le bras et le conduisent au fauteuil de la présidence.

M. H. Smith.—(en anglais et ensuite en français.) Qu'il me soit permis de remercier la Chambre du grand honneur qu'elle vient de me faire en me choisissant pour son président. (Applaudissements et sourires de satisfaction en entendant M. Henry Smith parler français.)

M. Brown.—Monsieur, bien que vous ne deviez pas votre élection aux votes de ce côté de la Chambre, nous croyons devoir nous soumettre à la volonté de la majorité. Je puis dire seulement que tant que vous resterez dans ce fauteuil, vous obtiendrez ce respect et ce soutien que votre position commande. [Applaudissements.]

M. John A. Macdonald.—Je vous félicite, monsieur, d'avoir reçu un si grand honneur. Je suis heureux, sans être surpris, d'avoir entendu les paroles qui viennent d'être prononcées, car elles me font espérer le même sentiment de la Chambre entière envers son Parleur, et la même déférence pour vous que la dernière Chambre a eu pour votre prédécesseur.

A la demande de M. J. A. Macdonald, la Chambre s'ajourne.

2e séance, vendredi, 26 }
Février.

A trois heures de relevée, Son Excellence arriva dans la salle du Conseil législatif. Bientôt après, M. Smith et les autres députés se présentent à la barre, comme la veille. Le parleur s'adressant au gouverneur sur son trône, lui dit :

" Qu'il plaise à votre Excellence,

" L'assemblée législative m'a choisi comme son orateur, quoique je sois peu qualifié à remplir les fonctions importantes qui me sont ainsi dévolues.

" Si, dans l'accomplissement de mes devoirs, il m'arrivait en aucun temps de tomber en erreur, je supplie que la faute en soit imputée à moi, et non à l'assemblée dont je suis le serviteur, et qui, afin de mieux être en état de remplir ses devoirs envers sa majesté et son pays, réclame humblement, par mon entremise, tous ses droits et privilèges incontestables, particulièrement la liberté de la parole dans ses débats, accès à la personne de votre excellence en toute occasion convenable, et que ses délibérations reçoivent de votre excellence l'interprétation la plus favorable."

" L'honorable M. Belleau répond en ces termes à M. Smith :

" M. le Parleur.

" J'ai ordre de son excellence le gouverneur général de vous déclarer qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de l'assemblée envers la personne de sa majesté et son gouvernement ; et, ne doutant point que ses délibérations seront conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toutes les occasions elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

" J'ai aussi ordre de vous assurer que l'assemblée aura un prompt accès auprès de son excellence le gouverneur général, en toutes les occasions convenables, et qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions."

Alors Son Excellence lit le discours suivant :

" Honorables messieurs du conseil législatif,

" Messieurs de l'assemblée législative :

" C'est avec plaisir que je rencontre les représentants du peuple canadien à l'ouverture de cette première session d'un nouveau parlement.

" Lorsque je prorogéai la dernière session, dans le mois de juin, nous nous flations que l'Angleterre était en paix avec le monde entier ; mais à cette même époque un sédition formidable exerçait ses ravages au cœur de notre empire oriental ; sédition qui un moment a semblés mettre en danger toutes nos conquêtes de l'Inde, et qui, par les atrocités qui en ont marqué le cours, a soulevé l'indignation de tout le monde civilisé.

" Le peuple du Canada, dont les sympathies ont accompagné nos co-sujets dans leurs dangers et leurs souffrances, ne manquera pas de se réjouir de même de la vigueur avec laquelle cette révolte a été comprimée, et d'apprécier le courage et la persévérance indomptables dont nos compatriotes ont fait preuve en Orient. C'est pour les colonies britanniques un juste sujet d'orgueil qu'aux noms des Havelock et des Outram se trouve associé celui d'Ingles, et que le Canada ait envoyé quelques braves qui sont tombés en combattant vaillamment à Delhi et à Lucknow. L'issue de cette lutte est entre les mains de la providence ; nous pouvons cependant sans présomption, compter sur le succès de nos armes et l'établissement du pouvoir britannique dans l'Indostan sur des bases solides.

" Vers la fin de l'année dernière, les relations commerciales tant en Europe qu'en Amérique ont éprouvé une crise sérieuse. Ce sont, vous le savez, des choses dans lesquelles le bien-être des différents pays influe plus ou moins sur celui des autres ; c'est pourquoi le remède à de pareils maux se trouve rarement à la portée d'aucune société isolée. Nous avons lieu de nous féliciter de la prudence de notre commerce ; et nous pouvons nous enorgueillir de la position de nos banques, qui se trouvent avoir été presque les seules sur le continent du nord, à continuer sans hésitation leurs paiements en espèces. Cependant il n'est pas douteux que la gêne financière ait pesé et pèse encore bien lourdement sur nos marchands, nos propriétaires et nos cultivateurs. Il n'y a pas non plus de doute qu'on puisse considérablement améliorer notre législation commerciale. Je recommande instamment ces matières à votre attention, et dans cette vue je vous soumetts les sujets suivants comme méritant votre sérieuse considération :

" L'avantage d'assimiler les lois commerciales du Haut et du Bas Canada ; la loi de l'emprisonnement pour dette, et la loi sur l'insolvabilité dans le Haut Canada ; la loi touchant les cessions de biens frauduleuses et faites en vue de favoriser certains créanciers, et celle relative à l'intérêt de l'argent en matière de commerce de tout genre.

" Il me semble aussi que la loi du jury demande révision, et qu'il serait avantageux que la loi municipale du Haut Canada fût amendée et refondue.

" Il n'y a pas de dispositions légales plus importantes au pays que celles qui régissent la franchise électorale, la contestation des élections. Étant d'avis que les actes maintenant en force demandent à être amendés, j'espère que vous ferez tout en votre pouvoir pour améliorer et simplifier le système actuel. Je pense en outre qu'il serait bon de pourvoir d'une manière convenable à l'enregistrement et à la protection des voteurs qualifiés.

" Il vous sera soumis une mesure pour amender et simplifier tout le système de régie de nos terres publiques, et pour en faciliter l'accès aux colons industriels.

" J'ai la satisfaction de vous apprendre que l'immigration de l'année qui vient de finir l'emporte de beaucoup sur celle de l'année précédente.

" Il a été arpenté une grande étendue de terrain dans différentes parties de la province, et cela en vue de la colonisation immédiate. L'expérience a démontré que l'ouverture des chemins à travers la forêt a beaucoup facilité l'établissement de nos terres incultes. En ouvrant ces chemins d'après un système large et uniforme, il y a tout lieu d'attendre les résultats les plus favorables des fonds votés à cette fin par la législature.

" Les pêcheries dans les deux sections de la province sont un sujet qui mérite toute votre attention, car je crois qu'on peut les administrer de façon à en faire une source de revenu."

" Dans le Bas-Canada, les changements législatifs opérés dans le système judiciaire sont entrés en opération, et ils auront pour résultat, je l'espère, de rendre la justice plus accessible et de rendre le jugement des causes civiles plus expéditif.

" Je vous félicite du succès qui continue d'accompagner les opérations de la ligne canadienne des steamers. Ils ont déjà mis nos rapports avec l'Europe sur un nouveau pied, et j'anticipe avec plaisir l'établissement d'une ligne hebdomadaire au St. Laurent pendant l'été prochain.

" Je recommande à votre attention la valeur croissante du commerce de nos lacs. Notre commerce avec Chicago et les

Etats de l'Ouest promet de devenir important pour les deux sections de la province à la fois.

“ Dans une correspondance qui a eu lieu, pendant la vacance, avec le gouvernement impérial, et nos seurs colonies de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick, on s'est offert de faire sentir au gouvernement métropolitain l'importance pour les intérêts impériaux d'un chemin de fer international et chemin militaire à Halifax. Cette correspondance sera soumise à votre considération.

“ La province ayant déjà poussé jusqu'aux dernières limites l'aide pécuniaire qu'elle a été appelée à donner à la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc, j'éprouve beaucoup de plaisir à vous exprimer mon ferme espoir que cette aide se trouvera suffisante pour assurer les avantages que promet l'achèvement de ses ouvrages, et je ne doute pas que la société entière sait pleinement apprécier les avantages de cette grande et importante entreprise.

“ *Messieurs de l'assemblée législative,*

“ Les difficultés commerciales auxquelles j'ai déjà fait allusion ont, comme vous le verrez, affecté notre revenu. C'est ce à quoi l'on devait s'attendre, mais la diminution n'est pas telle à nous inspirer des craintes pour le crédit ou la prospérité future du pays.

“ J'espère que vous trouverez que le gouvernement exécutif a employé avec toute l'économie désirable les fonds qui lui avaient été confiés, et que le bureau d'audition a maintenu une surveillance officieuse sur les comptes publics. J'ai à vous demander, dans la présente session, les subsides nécessaires pour le service public.

“ *Honorables messieurs et messieurs,*

“ Je ferai mettre devant vous une correspondance au sujet de la compagnie de la baie d'Hudson et de son territoire, de même que la réponse à votre adresse présentée à sa très-gracieuse majesté sur le sujet du siège du gouvernement. Dans la première de ces matières, vous aurez à considérer les propositions qu'a faites à la compagnie de la baie d'Hudson le secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, et à bien mesurer la portée de ces propositions vis-à-vis des intérêts et des droits du Canada.

“ Il vous sera soumis de même des papiers qui vous montreront clairement les démarches qu'a prises le gouvernement provincial pour faire valoir ses intérêts et ses droits, et en assurer la maintien dans l'avenir.

“ Je vous laisse maintenant à l'accomplissement de vos devoirs législatifs.”

A leur retour dans la Chambre, MM. les députés entendent une seconde fois la lecture du discours du trône, faite par leur Président.

Ensuite, M. J. A. Macdonald présente un bill dont la seconde lecture est renvoyée à la fin de la quinzaine et qui pourvoit à l'administration des serments d'office aux personnes désignées pour être juges de paix dans la province.

Enfin le Procureur-Général du Haut-Canada propose de renvoyer à lundi la discussion sur le discours du gouverneur.

M. Brown fait remarquer que l'on n'aura pas eu peut-être le temps d'imprimer les amendements et qu'en ce cas l'Opposition demandera un délai d'un jour.

M. J. A. Macdonald.—Propose la formation des comités permanents ordinaires.

M. Mackenzie.—Je crois que ce parlement devrait se donner des règles, comme il en a le droit, au lieu d'accepter celles du parlement précédent. Par exemple, il est urgent de modifier la formation des comités permanents et principalement de celui qui inspecte les comptes publics. Je vois un sourire sur les lèvres du Commissaire des Terres et sur celles de son collègue qui est assis derrière lui et qui représente plus de citoyens que n'importe qui, ayant obtenu quatorze mille voix en sa faveur. [Éclats de rire.] Mais nous devrions avoir une meilleure manière de contrôler les dépenses publiques, car les ventrus du gouvernement sont peu disposés à empêcher le gaspillage.

M. Brown.—Je crois qu'il serait opportun de nommer un comité composé de membres anciens et chargé de reviser nos règlements.

M. J. A. Macdonald.—Je compte proposer la formation

d'un pareil comité, après les débats sur l'adresse. Quant aux remarques du député de Haldimand, j'ai à lui dire que la bourse publique confrée des ventrus est en meilleures mains que si elle était laissée aux soins d'hommes maigris dans une longue attente et qui n'ont jamais eu l'occasion de palper les deniers publics.

La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi

LES JENKINS.

SCENES DE LA VIE AMERICAINE.

Un soir du mois de mai 1849, un jeune Parisien, nommé Charles Bussy, que Paris emmenait, mit pied à terre à l'hôtel d'Astor, à New-York. Il était jeune, de bon caractère, bien fait, vigoureux, chasseur adroit, bon cavalier; il avait de l'esprit, du courage, de la gaieté, et par malheur aussi des dettes.

Dans les pays civilisés, le créancier n'est que la préface de l'huissier, derrière lequel on aperçoit les recors et le frais séjour de la prison. Bussy, qui aimait le soleil, le grand air et l'aspect de l'immense Océan, partit sans attendre qu'on lui offrit un asile dans cette maison hospitalière. Il emportait le titre de propriété d'une forêt de cinq mille acres que son père avait achetée à vil prix, dix ans auparavant, dans l'Ohio. Ce père prévoyant avait deviné les instincts dissipateurs de son fils, et, par une clause expresse de son testament, il avait défendu de vendre ou d'hypothéquer avant dix ans la moindre parcelle de sa forêt. Cette précaution prise, il mourut, laissant à son fils de profonds regrets et un capital de cinq ou six cent mille francs, qui ne tarda guère à s'évaporer en fumée.

La veille de son départ, Bussy fit son inventaire. Il avait en portefeuille dix mille francs, et il en devait soixante mille. Cette découverte le fit sourire. Il pensait à sa forêt d'Amérique et se sentait plein de confiance. Tout homme a son rêve; celui de notre héros était de devenir grand propriétaire dans le pays des Mohicans.—Je défricherai ma forêt, disait-il, j'abattraï les arbres, je construirai des maisons, j'y mettrai des Allemands, des Irlandais ou des nègres, et je serai le bienfaiteur et le représentant naturel des fermiers de ma future ville de *Bussy-Town*. Dans cinq ans, j'aurai payé mes créanciers, je serai membre du Congrès, peut-être gouverneur de l'Etat, et vingt fois plus libre et plus puissant qu'aucun de mes amis d'Europe.

A New-York, son premier soin fut de faire vérifier ses titres de propriété par un avocat qui les trouva excellents, puis il revint à *Astor-House*, et dina de bon appetit. La cuisine américaine ressemble beaucoup à la nation. Elle est, non pas la meilleure ni la plus délicate, mais la plus solide et la plus variée de toutes les cuisines de l'univers. La rhubarbe s'y mêle à l'ananas, comme le nègre et l'Indien se mêlent au *Yankee*. Bussy, que le hasard avait placé en face d'une fort jolie Américaine, aux épaules blanches et nues, dépensa en quelques minutes toutes les phrases aimables que fournit le *guide des étrangers*. La dame en parut charmée et lui tendit gracieusement son verre lorsqu'il prit, suivant la coutume du pays, la liberté de lui offrir du vin de Champagne. Cette faveur inespérée tourna la tête à notre ami que l'expérience de la vie parisienne n'avait pas rendu sage, et, poussant plus loin l'audace, il demanda pour le soir une conversation particulière que la jeune et souriante miss ne crut pas devoir lui refuser.

Je supplie le lecteur de ne pas se scandaliser trop vite. Ces sortes de faveurs sont tout à fait sans conséquence aux Etats-Unis. Les jeunes filles de ce pays-là, qui sont beaucoup plus libres que celle de France ou d'Italie, ne font peut-être pas plus de sottises. Comme elles attendent peu de chose de la libéralité de leurs parents, elles sentent de bonne heure le besoin d'un mari qui soit riche. Fille qui cherche un mari sait rester sage.

Bussy, qui ne connaissait pas les mœurs du pays, et qui avait fort bien diné, s'était appuyé contre une des colonnes de marbre d'*Astor-House*, et, tout en fumant un cigare, regardait passer la foule dans *Broadway*.—Quelle ravissante franchise! se disait-il. Je connais depuis une heure à peine cette jeune fille, je lui offre un verre de vin et un rendez-vous, et elle accepte du pre-

mier coup l'un et l'autre. Quelle douce liberté de mœurs ! quelle sage économie de préliminaires !

A ce moment, un jeune homme de haute taille, d'une force athlétique et d'une figure énergique et franche, lui dit avec un accent bas-normand :—Monsieur le baron de Bussy de Roquebrune, n'avez-vous pas des parents au Canada ?

—Oui, monsieur, dit poliment Bussy ; mais comment se fait-il que vous connaissiez si bien mon nom ?

—De la manière la plus simple du monde ; je vous l'ai vu écrire ce matin sur le registre d'*Astor-House*. Je suis le chevalier de Roquebrune, citoyen du comté de Trois-Rivières, dans le Bas-Canada, et avocat à Montréal.

—Mon cher cousin, dit Bussy en lui serrant la main, je remercie l'heureux hasard qui nous met aujourd'hui en présence. Il y a longtemps que j'avais oublié le titre de baron et le nom de Roquebrune.

—Comment, oublié ! dit le Canadien. Roquebrune est-il un nom qu'on puisse oublier ? Nous autres gens du Canada, nous avons un souvenir plus fidèle de nos ancêtres de France.

—Excusez-moi, mon cher cousin, dit Bussy en souriant. En 92, mon grand-père, bon républicain, qui aimait fort sa patrie, sa fortune et la liberté, crut devoir, pour conserver ces trois biens si précieux, faire quelques sacrifices aux préjugés du temps. Il quitta sa baronnie et le nom de Roquebrune, courut à l'ennemi avec toute la France, et devint colonel au service de la république. Après Marengo, les temps étaient plus doux, son patriotisme n'était pas suspect ; il déposa les armes ; mais il ne se soucia plus d'un vieux titre et d'un vieux nom passés de mode. Toute l'armée le connaissait sous le nom du brave Bussy ; il se contenta de ce titre. Voilà pourquoi je m'appelle aujourd'hui Charles Bussy, Parisien de naissance, voyageur de profession, et propriétaire d'une forêt située je ne sais où, sur les bords du Scioto ou du *Red-River*, je crois, vers le quarantième degré de latitude boréale.

—Pourquoi donc avez-vous écrit sur le registre : baron Bussy de Roquebrune ?

C'est une habitude que j'ai prise dans les hôtelleries de Suisse et d'Allemagne ; cela éblouit l'hôtelier.

—Vous avez réponse à tout, dit le Canadien. Eh bien ! puisque le hasard me fait rencontrer un parent, ce qui, dans ce pays de loups et de chasseurs de dollars, est presque un ami, il faut que je lui donne un bon conseil.

—Donnez, pourvu qu'il n'engage à rien.

—C'est le sort de tous les conseils. Vous êtes nouveau venu à New-York ; fuyez les rendez-vous de miss Cora Jenkins.

—Qu'est-ce que miss Cora Jenkins ? demanda Bussy d'un air indifférent.

—C'est, répondit le Canadien, une fille charmante qui a les yeux bleus, les cheveux blonds, vingt ans, un air candide, d'admirables épaules, des dents petites et blanches comme celles d'un jeune chien, la taille ronde, les lèvres vermeilles, mille dollars de revenu, de grandes dispositions à en dépenser dix mille, et qui cherche un mari assez riche pour payer ses fantaisies et ses dentelles. En un mot, c'est la jeune dame qui vous a donné rendez-vous pour ce soir, à neuf heures, dans son salon.

—Vous êtes fort au courant de mes affaires, dit Bussy, moitié riant, moitié fâché.

—Ne remarquez pas mon indiscrétion, reprit Roquebrune. Vous avez vu cette jeune blonde, et vous l'aimez. C'est un antique usage des Français de France auquel vous ne pouvez déroger. Les Anglais aiment les chevaux, les Allemands la bière, les Américains le whisky, et les Français aiment les femmes. C'est un goût fort noble, je vous assure, et que je suis loin de condamner ; mais croyez-moi, fuyez votre malle et allez voir la forêt du Scioto.

—Bon ! le Scioto n'est pas pressé ; il peut attendre.

—Et miss Cora ne le peut pas ! Méfiez-vous, mon cher, d'une fille qui cherche un mari. Il n'y a rien de si dangereux sur la terre. J'ai chassé l'ours au New-Brunswick et la panthère au Texas ; mais ni l'ours ni la panthère ne sont aussi redoutables qu'une Américaine à la poursuite d'un mari.

—Bah ! elle ne peut pas me mettre le couteau sur la gorge. On n'épouse que lorsqu'on le veut bien, et je ne crains ni les pères ni les frères.

—Je vois, mon cher cousin, que vous avez besoin de mes conseils encore plus que je ne le pensais. On ne vous apprend donc rien à Paris ? A quoi vous sert cette civilisation si vantée ? Vous ne rêvez que pistolets et poignards, comme si vous étiez dans le pays des Sanches et des Guzmans. Ici c'est tout autre chose. Les *Yankees* sont d'humeur débonnaire, et se soucient fort peu de leurs filles. Qu'importe, je vous prie, à M. Samuel Jenkins, le père de miss Cora, que sa fille prenne ou non un amoureux ? Cela fait-il hausser ou baisser le prix du coton ? Le vieux Samuel sait fort bien que la candide miss Cora ne se compromettra qu'à bon escient, et qu'elle n'épousera qu'un homme cousu de dollars. Elle peut faire toutes les folies du monde, se faire enlever par le premier venu, s'embarquer pour l'Europe ou pour le Chili : il est une folie qu'elle ne fera jamais, celle d'épouser un mari pauvre ; mais malheur à vous si elle apprend que vous possédez une forêt sur les rives du Scioto ! Elle fera votre bonheur malgré vous, et vous l'épouserez, si elle l'a résolu.

—Je ne l'épouserai pas.

Vous l'épouserez, vous dis-je. Connaissez-vous l'histoire de mon ami le capitaine Robert Inglis ? Il était jeune, roide, ganté, gommé, ficelé, largo d'épaules, mince de taille, hardi d'allure, pédant, ennuyeux, trois fois millionnaire, toujours occupé de ses bonnes fortunes ; toutes les femmes l'adoraient. Les filles à marier, les *belles*, comme on dit ici, se disputaient ses regards. Il passait au milieu d'elles, dédaigneux et superbe. Un soir une brune charmante, miss Caroline Vaughan, l'invite à souper. C'est l'usage du pays, et les mœurs, dit-on, n'en valent que mieux. Inglis accepte, se grise et s'endort. Au point du jour, on frappe à la porte ; la belle tire le verrou et se précipite au-devant d'un ministre qui arrivait suivi des parents et de deux témoins. Inglis s'éveille au bruit et proteste, il s'est débattu en vain ; on vous a bel et bien marié le pauvre diable. De désespoir il est parti pour les îles Sandwich, mais la belle Caroline jouit de vingt mille dollars de revenu.

—Votre capitaine, mon pauvre chevalier, était un triste sire. Qu'ai-je à craindre d'ailleurs ? Je suis ruiné.

Allez donc, et soyez heureux ; mais prenez garde au ministre. Adieu.

—Je vous remercie, dit Bussy ; permettez-moi d'espérer que je vous reverrai bientôt, et que notre connaissance, si singulièrement commencée, deviendra une amitié solide.

(A continuer.)

Le *Journal des Débats* paraît à Toronto pendant la session, cinq fois par semaine, c'est-à-dire le lendemain de chaque séance parlementaire.

On s'abonne au bureau de publication, à Toronto, 63 Rue Yonge ;—à notre bureau principal, à Montréal, chez M. J. B. Marcoux, magasin de M. J. B. Rolland, libraire, rue Saint Vincent ;—à la Cité des Outaouais, chez M. J. T. C. Trotier de Beaubien ;—à Saint-Hyacinthe, chez M. George Leclère, M. D. ;—à Sorel, chez M. Dunbar Moudier, marchand ;—à Trois-Rivières, chez M. Theophile Larue, libraire ;—et à Québec, chez notre agent, M. V. Tremblay, rue Buade, en face du Bureau de Poste, ou chez les libraires, MM. Crémazie, Léon Rochette, et François Fournier.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre, les quarante premiers numéros, payable d'avance, ou de quinze sous par semaine. Au détail, chaque copie de notre journal se vend quatre sous.

Le prix de nos annonces sera d'un cent le mot pour celles qui n'en auront pas plus de cinquante, et à raison d'un demi-cent pour chaque mot en sus.

Dans tout les cas, après la première publication, l'annonce ne coûtera pour chaque insertion nouvelle que le quart de ce qu'elle aura coûté la première fois.

TORONTO :

Imprimé par J. Blackburn, No. 63, Rue Yonge.